

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 12/10/2023

Séance du : 18/10/2023

Date d'affichage : 19/10/2023

Conseillers élus : 8

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Bastien ROUX, Christian BALIGAND, Lucie MORAILLON, Catherine FASSEUR

Était excusé : Nicolas GUILLAUME représenté par Olivier LORNE

A été désigné secrétaire de séance : Bastien ROUX

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 4 septembre 2023, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE SECURISEE

M. le Maire rappelle que pour finaliser la mise en œuvre du projet de création d'une voie douce piétonnière et cyclable sécurisée, il convient de faire l'acquisition d'une dernière parcelle de terrain située au lieu-dit « Les Verchères », appartenant à M. Charles DUBOIS-FABRE.

Cette parcelle est cadastrée Section B n° 737, d'une contenance de 01a 03ca, moyennant le prix global de un euro symbolique.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée Section B n° 737, d'une contenance de 01a 03ca, située au lieu-dit « Les Verchères » pour un prix global de un euro symbolique,
- DE CHARGER le notaire du vendeur, la SCP JACOB et VERGUIN-CHAPUIS à CLUNY (71) de mener à bien cette opération, la Commune prenant en charge les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte d'acquisition à intervenir,
- D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

ACCEPTATION D'UN DON PRIVE

M. le Maire informe que Mme Colette RAMAGE souhaite faire un don à la Commune, d'un montant de 80 €, en remerciement pour l'aide du Conseil municipal dans l'organisation des obsèques de son mari, Raymond RAMAGE.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- RAPPORTE, pour cette délibération, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 9° du Code général des collectivités territoriales en matière d'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (délibération n° 2020-06A en date du 3 juillet 2020),

- D'ACCEPTER le don de Mme Colette RAMAGE d'un montant de 80 €, par chèque bancaire.

QUESTIONS DIVERSES

- La Commune est toujours en attente d'un devis du paysagiste Tendance Nature de Cluny pour la conception de la zone naturelle. Il est envisagé d'interroger l'entreprise Dauvergne Paysage de Jalogny.
Ce devis est important pour pouvoir présenter une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boëtier.
- Confirmation de la réalisation des 2 plateformes bétonnées pour l'installation des bacs du SIRTOM au Moulin Rabot et aux Vignes. Par ailleurs il est confirmé la pose d'une benne à verres et d'une benne à papiers au niveau du plateau des Vignes (parking des bus), route de Montval.
- La préparation de la cérémonie du 11 Novembre et de la commémoration du 100ème anniversaire du Monument aux morts avance bien. Des documents, témoignages des poilus de Bourgvilain et autres objets leur ayant appartenu ont été réunis. La manifestation se déroulera place de l'Église à 15 h et sera clôturée par un vin d'honneur.
- Le repas des aînés aura lieu le 23 novembre 2023.
Une consultation a été effectuée pour choisir le restaurant qui accueillera nos aînés. 5 propositions ont été faites. Celles-ci font l'objet d'une analyse.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (un conseiller ne prend pas part au vote) de choisir la proposition de l'Auberge du Lac à Trivy.
Pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer en autonomie, un covoiturage serait organisé.
- M. le Maire informe de l'ouverture d'une enquête publique sur le renouvellement et l'extension de la carrière de Sainte-Cécile, jusqu'au 30 novembre 2023.
Le dossier de consultation est disponible en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 30 novembre 2023 à 19h00.